

### **DBV Technologies annonce le prix de son offre globale d'actions ordinaires, pouvant prendre la forme d'American Depositary Shares, pour un montant total de 150 millions de dollars américains (soit 122,5 millions d'euros)**

DBV Technologies (la « Société ») (Euronext : DBV – ISIN : FR0010417345 – Nasdaq Stock Market : DBVT), société biopharmaceutique française, annonce ce jour le prix de son offre globale par émission de 3 527 752 actions ordinaires nouvelles dans le cadre (i) d'une offre au public de 1 392 015 actions ordinaires sous la forme de 2 784 030 American Depositary Shares (« ADS ») aux Etats-Unis, au Canada et dans certains autres pays en dehors de l'Europe au prix de 21,26 dollars américains par ADS (sur la base d'un taux de change de 1,2246 dollars pour 1 euro) et (ii) d'un placement privé de 2 135 737 actions ordinaires en Europe (y compris en France) au prix de 34,71 euros par action ordinaire, (ensemble, l'« Offre Globale »). Le prix de l'Offre présente une décote de 4,99% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions ordinaires de la Société sur Euronext Paris au cours des trois (3) dernières séances de bourse précédant le lancement de l'Offre Globale. Chaque ADS donne droit à recevoir la moitié d'une action ordinaire. Le produit brut de l'Offre Globale versé à la Société devrait s'élever à environ 150 millions de dollars américains (soit environ 122,5 millions d'euros), avant déduction des commissions de prise ferme et des autres dépenses estimées en lien avec l'opération. Par ailleurs, la Société a consenti aux banques chefs de file et teneurs de livres associés une option de trente (30) jours pour souscrire jusqu'à 529 162 actions ordinaires supplémentaires (qui peuvent prendre la forme d'ADSs), aux mêmes conditions que l'Offre Globale (l'« Option »). La réalisation de l'Offre Globale devrait avoir lieu le 23 mars 2018, sous réserve des conditions d'usage en pareille matière. Les ADSs de la Société sont admis aux négociations sur le Nasdaq Global Select Market sous le symbole « DBVT » et les actions ordinaires de la Société sont admises aux négociations sur Euronext Paris sous le symbole « DBV ».

Morgan Stanley et Goldman Sachs interviennent comme chefs de file et teneurs de livres associés dans le cadre de l'Offre Globale. Barclays et Deutsche Bank Securities interviennent également comme que teneurs de livres associés. Bryan Garnier & Co. intervient en tant que co-chef de file dans le cadre de l'Offre Globale.

La Société envisage d'utiliser le produit net de l'Offre Globale pour financer le développement et la commercialisation de Viaskin Peanut, la progression du développement de ses autres produits candidats ainsi que plus généralement son fonds de roulement et ses besoins généraux. En lien avec l'Offre Globale, la Société et chacun de ses administrateurs et dirigeants ont pris un engagement de conservation auprès des banques chefs de file et teneurs de livres associés qui prévoit une interdiction de céder les actions de la Société pour une période de quatre-vingt-dix (90) jour suivant la date de réalisation de l'Offre Globale, dans chacun des cas, sous réserve des conditions usuelles. A titre indicatif, la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital social et des droits de vote de la Société avant l'émission et n'ayant pas pris part à l'Offre Globale sera portée à 0,88% après l'émission, hors exercice de l'Option.

L'Option pourra être exercée à tout moment, en partie ou partiellement, après notification par les banques chefs de file et teneurs de livres associés, cette notification pouvant être donnée à tout moment avant le 19 avril 2018 (inclus). Dans le cadre de l'Offre Globale, les banques chefs de file et teneurs de livres associés peuvent surallouer les titres ou effectuer des opérations en vue de supporter, stabiliser ou maintenir le prix de marché des titres à un niveau supérieur à celui qui aurait

autrement prévalu. Cependant, l'agent stabilisateur pourra faire cesser les mesures de stabilisation à tout moment et sans préavis ou décider de ne pas les mettre en œuvre. Toute mesure de stabilisation ou de surallocation sera réalisée dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires applicables et pourra intervenir sur le marché réglementé d'Euronext paris et/ou sur le Nasdaq Global Select Market.

Un document d'enregistrement *Form F-3* relatif aux titres à émettre dans le cadre de l'Offre Globale a été déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* et déclaré effectif le 27 juillet 2016. L'offre au public sera réalisée au moyen d'un prospectus écrit en langue anglaise et d'un prospectus additionnel (*prospectus supplement*) intégré dans le document d'enregistrement *Form F-3*. Un supplément au prospectus préliminaire (*preliminary prospectus supplement*) et un *accompanying prospectus* décrivant les conditions de l'offre seront déposés auprès de la *Securities and Exchange Commission* et seront disponible sur le site internet de la *Securities and Exchange Commission* à l'adresse suivante : [www.sec.gov](http://www.sec.gov). Dès que disponibles, des exemplaires du *preliminary prospectus supplement* et de l'*accompanying prospectus* pourront être obtenus, sans frais, auprès de : Morgan Stanley & Co. LLC, 180 Varick Street, 2nd Floor, New York, NY 10014, United States, à l'attention de: Prospectus Department; Goldman Sachs, à l'attention de : Prospectus Department, 200 West Street, New York, NY 10282, par téléphone au +1 866-471-2526, facsimile au +1 212-902-9316 ou par e-mail à [prospectusgroup-ny@ny.email.gs.com](mailto:prospectusgroup-ny@ny.email.gs.com) ; Barclays Capital Inc., c/o Broadridge Financial Solutions, 1155 Long Island Avenue, Edgewood, NY 11717, par téléphone au +1-888-603-5847 ou par e-mail à [barclaysprospectus@broadridge.com](mailto:barclaysprospectus@broadridge.com) ; ou auprès de Deutsche Bank Securities, à l'attention de : Prospectus Group, 60 Wall Street, New York, NY 10005-2836, par téléphone au +1 800-503-4611 ou par e-mail à [prospectus.cpdg@db.com](mailto:prospectus.cpdg@db.com).

Sur la base de l'information disponible à la Société, le capital social de la Société immédiatement avant et à l'issue de l'Offre Globale est le suivant :

	Avant l'Offre Globale		Après l'Offre Globale et avant exercice de l'Option	
	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote théoriques*	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote théoriques*
Entités liées à Bpifrance Participations SA (Caisse des Dépôts et Consignation)	1 901 393	7,41%	2 486 318	8,52%
Baker Bros. Advisors	3 624 089	14,12%	4 738 966	16,24%
Perceptive Advisors LLC	1 426 772	5,56%	1 661 772	5,69%
Amundi	1 291 720	5,03%	1 291 720	4,43%
DEERFIELD Management Company LP	1 283 529	5,00%	1 346 029	4,61%
Auto-détention	10 499	0,04%	10 499	0,04%
Flottant	14 785 788	57,62%	16 287 443	55,8%
Management	1 337 648	5,21%	1 366 443	4,68%
Total	25 661 438	100,00%	29 189 190	100,00%

\* Au regard du faible pourcentage que représentent les actions auto-détenues privées de droit de vote, il n'y pas d'écart significatif entre le pourcentage de droit de vote théorique et le pourcentage de droit de vote réel.



Comme préalablement annoncé, les entités affiliées à Baker Brothers Advisors LP, actionnaire existant de la Société, ont accepté de souscrire dans le cadre de l'Offre Globale un montant total d'environ \$ 47,4 millions d'actions ordinaires représentant environ 31,6% de l'Offre Globale. Les entités affiliées à Bpifrance Participations SA (Caisse des Dépôts et Consignation), actionnaire existant de la Société, ont accepté de souscrire dans le cadre de l'Offre Globale, un montant total d'environ \$ 24,9 millions d'actions ordinaires représentant environ 16,6% de l'Offre Globale. Par ailleurs, Pierre-Henri Benhamou, Président Directeur Général de la Société, a accepté de souscrire pour un montant total d'environ \$ 1,2 million, au prix de l'Offre Globale, représentant environ 0,8% de l'Offre Globale.

\* \* \*

### À propos de DBV Technologies

DBV Technologies développe le patch Viaskin®, une plateforme technologique totalement brevetée avec de nombreuses applications potentielles en immunothérapie. L'immunothérapie par voie épicutanée, ou EPIT®, utilise le Viaskin® pour administrer des composés biologiquement actifs au système immunitaire sur une peau intacte. Viaskin est non-invasif, auto-administré et pourrait permettre une prise en charge en toute sécurité des patients souffrant d'allergie alimentaire, pour lesquelles il n'existe pas de traitements approuvés. Le programme de développement comprend des essais cliniques sur Viaskin Peanut et Viaskin Milk, une étude expérimentale sur le Viaskin Egg et un essai clinique preuve de concept dans l'œsophagite à éosinophiles. DBV a également développé sa plateforme technologique dans le domaine des vaccins et de certaines maladies auto-immunes pour lesquelles les besoins médicaux sont insatisfaits. Les sièges mondiaux de DBV Technologies se situent à Montrouge en France, New York, NY. Les actions ordinaires de la Société sont admises aux négociations sur le compartiment A d'Euronext Paris (mnémonique : DBV, code ISIN : FR0010417345), qui fait partie de l'index SBF120, et les ADS de la Société (représentant chacune la moitié d'une action ordinaire) sont admises aux négociations sur le marché Nasdaq Global Select Market (mnémonique : DBVT).

### Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives et notamment des déclarations relatives à l'Offre Globale envisagée et le produit brut attendu de l'offre. Ces déclarations prospectives ne constituent ni des promesses ni des garanties et comportent des risques et des aléas substantiels. Les risques associés aux conditions de marché et autres conditions de financement, les risques associés aux essais cliniques et aux procédures et autorisations réglementaires, et le risque lié à l'insuffisance de trésorerie et de liquidités au sein de la Société constituent autant de facteurs qui pourraient donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux décrits ou anticipés dans les présentes. Une liste détaillée et une description de ces risques, aléas et autres risques figurent dans les documents déposés par la Société auprès de l'AMF et de la Security and Exchange Commission aux Etats-Unis, y compris dans le rapport annuel de la Société (Form 20-F) relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017. Les investisseurs existants et potentiels sont avertis qu'ils ne doivent pas se fier indûment à ces déclarations prospectives qui ne valent qu'à la date des présentes. La Société ne prend aucun engagement de mettre à jour ou réviser les déclarations prospectives, que ce soit en conséquence d'une nouvelle information ou d'événements ou circonstances futurs ou autres, sauf dans les cas prescrits par la loi.



## Contact Relations investisseurs de DBV

Sara Blum Sherman

Directeur Senior, Relations Investisseurs et Stratégie

+1 212-271-0740

[sara.sherman@dbv-technologies.com](mailto:sara.sherman@dbv-technologies.com)

### Avertissement

Le présent communiqué ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des actions ordinaires ou des ADS dans un quelconque pays ou juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou toute qualification en application de la réglementation boursière d'un tel pays ou juridiction.

La diffusion de ce document, peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Aucun prospectus soumis au visa de l'AMF ne doit être déposé en France dans le cadre de l'Offre Globale. Des exemplaires du document de référence de la Société, incluant notamment les facteurs de risques, déposés auprès de l'AMF le 16 mars 2018 sous le numéro D.18-0144 sont disponibles gratuitement au siège de la Société situé au 177-181, avenue Pierre Brossolette – 92120 Montrouge, France, ainsi que sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public en France et les titres mentionnés dans le présent document peuvent seulement être offerts ou vendus en France conformément à l'article L. 411-2-II du Code monétaire et financier à des (i) personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers, (ii) investisseurs qualifiés agissant pour leur propre compte, et/ou (iii) un cercle restreint d'investisseurs agissant pour leur propre compte, tous tels que définis dans et conformément aux articles L. 411-1, L. 411-2 et D. 411-1 à D. 411-4 et D. 754-1 et D. 764-1 du Code monétaire et financier.

Le présent communiqué ne constitue pas une communication à caractère promotionnel ou un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la « **Directive Prospectus** »). S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres visés ici rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3 de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.

Le présent communiqué est adressé et destiné uniquement aux personnes au Royaume-Uni qui sont (i) des professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'il a été modifié, l'« **Ordonnance** »), (ii) visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) ("*high net worth companies, unincorporated associations, etc.*") de l'Ordonnance, ou (iii) à toute autre personne à laquelle une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement



(au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) en rapport avec l'émission ou la vente de titres peut être communiquée légalement ou qui pourra provoquer légalement cette communication (toutes ces personnes étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Le présent communiqué est uniquement destiné aux Personnes Habilitées et toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué. Tout investissement ou activité d'investissement à laquelle le présent communiqué se réfère n'est valable que pour les Personnes Habilitées et engagera seulement les Personnes Habilitées.